

L'année 2016 marque une nouvelle hausse des déclarations d'embauche en Ile-de-France, avec une progression de 5,3 % par rapport à 2015. Cette hausse s'observe sur l'ensemble des contrats. Les contrats de plus d'un mois et l'intérim affichent des taux de croissance importants, à l'inverse des contrats courts qui progressent de façon plus modérée depuis deux ans.

Une nouvelle année record pour les embauches

L'augmentation du nombre de déclarations d'embauche a des effets sur l'emploi. Entre 10 et 12 millions de déclarations d'embauche parviennent chaque année à l'Urssaf Ile-de-France sous la forme de DPAE (Déclarations préalables à l'embauche), qui regroupent six formalités liées à l'embauche. Les DPAE concernent tous les types de contrats (CDI, CDD, intérim), quelle que soit leur durée. Depuis plus d'une dizaine d'années, les contrats les plus précaires, CDD courts et intérim, affichent la plus forte progression. Pour la septième année de suite, le nombre de DPAE est en augmentation en Ile-de-France, après la chute enregistrée pendant l'année 2009. L'année 2016 efface le record du nombre de DPAE de 2015. Pour la cinquième année en Ile-de-France, le niveau total dépasse les 10 millions.

Avec une augmentation de 5,3 % par rapport à l'année dernière, la progression du nombre de DPAE est plus dynamique que l'évolution

Évolution des déclarations d'embauche en Ile-de-France par type de contrats

	Nbre de DPAE en 2016	Évolution 2016/2015	Évolution 2016/2012	Structure
Total des déclarations d'embauche	11 646 268	+ 5,3 %	+ 15,9 %	100,0 %
CDI	1 139 676	+ 6,9 %	+ 2,0 %	9,8 %
CDD de plus d'un mois	922 486	+ 5,9 %	+ 8,0 %	7,9 %
CDD de moins d'un mois	5 499 457	+ 2,4 %	+ 16,6 %	47,2 %
Intérim	4 084 649	+ 8,7 %	+ 21,6 %	35,1 %

Sources : Urssaf - Acoess

observée entre 2015 et 2014 (+ 3,6 %), et celle entre 2014 et 2013 (+ 4,0 %). L'évolution de cette année correspond à une hausse de 584 000 déclarations d'embauche. La proportion de déclarations d'embauche de plus d'un mois (CDI et CDD longs) représente un peu plus d'1/6^e de l'ensemble. Ainsi, les contrats précaires représentent toujours la très grande majorité des contrats conclus en 2016.

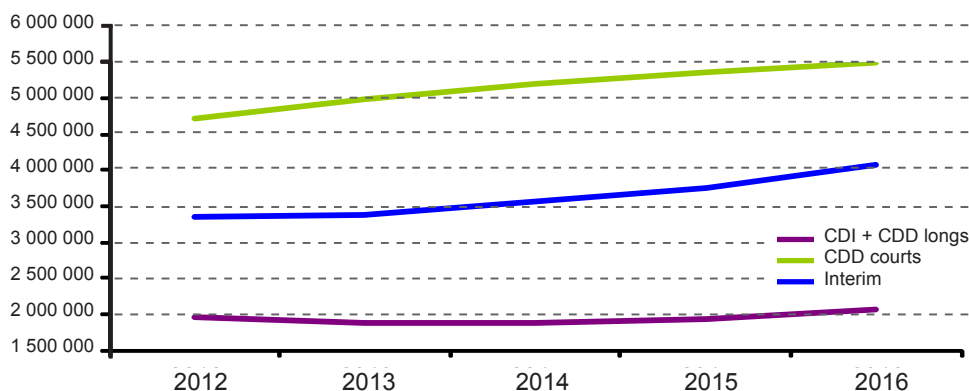
Les CDD longs sont en hausse de 5,9 % sur un an, soit une progression plus marquée qu'en 2015 par rapport à 2014 (+ 1,0 %).

Cela permet à ce type de contrat d'atteindre le niveau le plus élevé depuis 5 ans, dépassant ainsi de plus de 50 000 DPAE le record de l'an passé. Parallèlement, le nombre d'embauche en CDI s'élève à 1,140 million en 2016, soit une augmentation importante de 6,9 % en un an (après une hausse de 3,2 % l'année précédente), ce qui correspond à une augmentation de 74 000 DPAE sur l'année.

Les contrats précaires ont des dynamiques différentes cette année. L'intérim signe une troisième année de forte progression (+ 8,7 % après + 5,0 % en 2015 et + 5,5 % en 2014), tandis que les CDD courts progressent toujours mais à un rythme moins important (+ 2,4 % après + 3,1 % en 2015 par rapport à 2014 et + 4,6 % en 2014 par rapport à 2013).

L'augmentation du nombre de DPAE n'est pas forcément gage de création nette d'emploi. Des facteurs structurels, comme le nombre de personnes quittant le marché du travail ou le taux de rotation des personnels, peuvent entraîner une hausse des embauches, sans pour autant accroître le niveau d'emploi.

Évolution des déclarations d'embauche en Ile-de-France en nombre



Sources : Urssaf - Acoess

Cependant, la hausse du nombre de DPAE est allée de paire avec celle des effectifs franciliens pour l'année 2016. En effet, le secteur privé affiche une hausse de 65 100 salariés à fin 2016 par rapport à fin 2015. Dans le même temps, près de 5 000 emplois ont été créés dans le secteur public*.

* les chiffres sur l'emploi du dernier trimestre sont encore provisoires.

Des évolutions hétérogènes selon les secteurs

L'année 2016 est marquée par de fortes disparités d'évolution entre les secteurs. Parmi ceux émettant le plus de DPAE, celui des autres activités scientifiques et techniques, affiche une baisse de son nombre total de DPAE de 9,2 % en un an, tandis que le repli atteint 3,8 % pour l'hébergement et la restauration.

À l'inverse, l'édition et l'audiovisuel (+ 9,3 % sur un an), l'action sociale (+ 8,5 %) et la construction (+ 7,9 %) ont vu augmenter fortement leur nombre total de DPAE. Signalons également la légère hausse du nombre de DPAE dans le commerce (+ 2,8 %), et ce pour la deuxième année consécutive.

Les niveaux d'embauche en CDI en hausse dans la majorité des secteurs

Les trois quart des secteurs voient leur nombre de DPAE en CDI progresser. Ce nombre augmente fortement dans les transports et l'entreposage (+ 21,8 % sur un an), les activités informatiques (+ 17,7 %) et les activités juridiques, de conseil et d'ingénierie (+ 12,9 %). Le secteur de l'hébergement et la restauration demeure celui qui émet le plus de DPAE en CDI, ces dernières sont également en hausse de 3,5 % sur un an.

À l'inverse, l'action sociale (- 1,6 %) et les activités de services administratifs et de soutien (- 0,8 %) sont les deux seuls secteurs avec un poids important qui ne voient pas leur nombre de DPAE en CDI croître.

Les embauches féminines augmentent moins vite

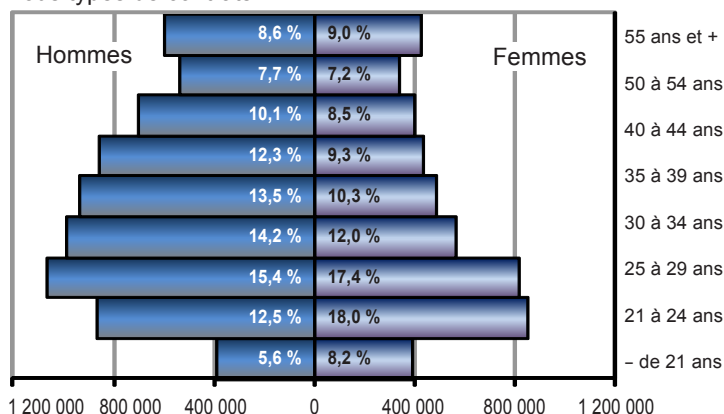
Les embauches ne sont pas d'une même ampleur selon le sexe du salarié. Globalement, 59,8 % des DPAE

Évolution des déclarations d'embauche en CDI en Ile-de-France par secteur d'activité

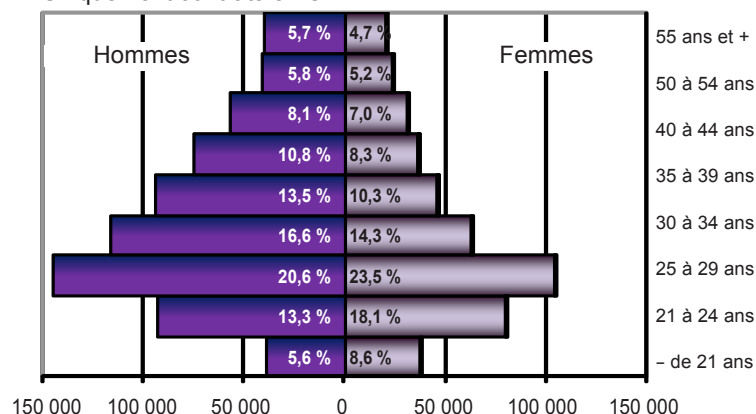
Nace 38	Libellé	Total DPAE en CDI en 2016	Évolution 2016/2015
BZ	Industries extractives	168	+ 29,2 %
CA	Industries agro-alimentaires	19 948	+ 9,3 %
CB	Habillement, textile et cuir	7 137	- 7,6 %
CC	Bois et papier	1 996	+ 8,3 %
CE	Industrie chimique	2 577	+ 5,8 %
CF	Industrie pharmaceutique	1 342	- 5,2 %
CG	Industrie plastiques, produits non minéraux	1 643	- 5,5 %
CH	Métallurgie et fabrication de produits métalliques	2 711	+ 9,5 %
CI	Fabrication produits informatiques, électroniques, optiques	3 274	+ 7,0 %
CJ	Fabrication d'équipements électriques	1 040	- 6,1 %
CK	Fabrication machines et équipements n.c.a.	1 529	+ 4,6 %
CL	Fabrication de matériels de transport	4 949	+ 39,5 %
CM	Industrie du meuble ; réparation et installation de machines	5 518	+ 10,0 %
DZ	Production, distribution d'électricité, de gaz	2 641	- 11,0 %
EZ	Production et distribution d'eau, gestion des déchets	3 439	- 4,4 %
FZ	Construction	111 433	+ 9,8 %
GZ	Commerce; réparation d'automobiles et de motos	179 338	+ 7,8 %
HZ	Transports et entreposage	81 946	+ 21,8 %
IZ	Hébergement et restauration	200 793	+ 3,5 %
JA	Edition et Audiovisuel	20 751	+ 4,4 %
JB	Télécommunications	5 253	+ 34,3 %
JC	Activités informatiques	54 810	+ 17,7 %
KZ	Activités financières et d'assurance	36 753	+ 12,9 %
LZ	Activités immobilières	15 466	- 9,5 %
MA	Activités juridiques, de conseil et d'ingénierie	96 845	+ 12,9 %
MB	Recherche et développement	3 578	+ 8,2 %
MC	Autres activités scientifiques et techniques	19 793	+ 6,1 %
NZ	Activités de services administratifs et de soutien	115 957	- 0,8 %
OZ	Administration publique	7 178	+ 1,4 %
PZ	Education	14 684	+ 2,8 %
QA	Activités pour la santé humaine	20 963	+ 0,1 %
QB	Action sociale et hébergement médico-social	43 642	- 1,6 %
RZ	Arts, spectacles et activités récréatives	15 533	+ 0,8 %
SZ	Autres activités de services	34 527	+ 4,7 %
nd	non déterminé	521	+ 16,6 %
	Total secteurs d'activités	1 139 676	
	Industrie	59 912	+ 5,5 %
	Construction	111 433	+ 9,8 %
	Tertiaire	968 331	+ 6,7 %

Répartition des déclarations d'embauche en 2016 par sexe et âge

Tous types de contrats



Uniquement contrats en CDI



Sources : Urssaf - Acoess

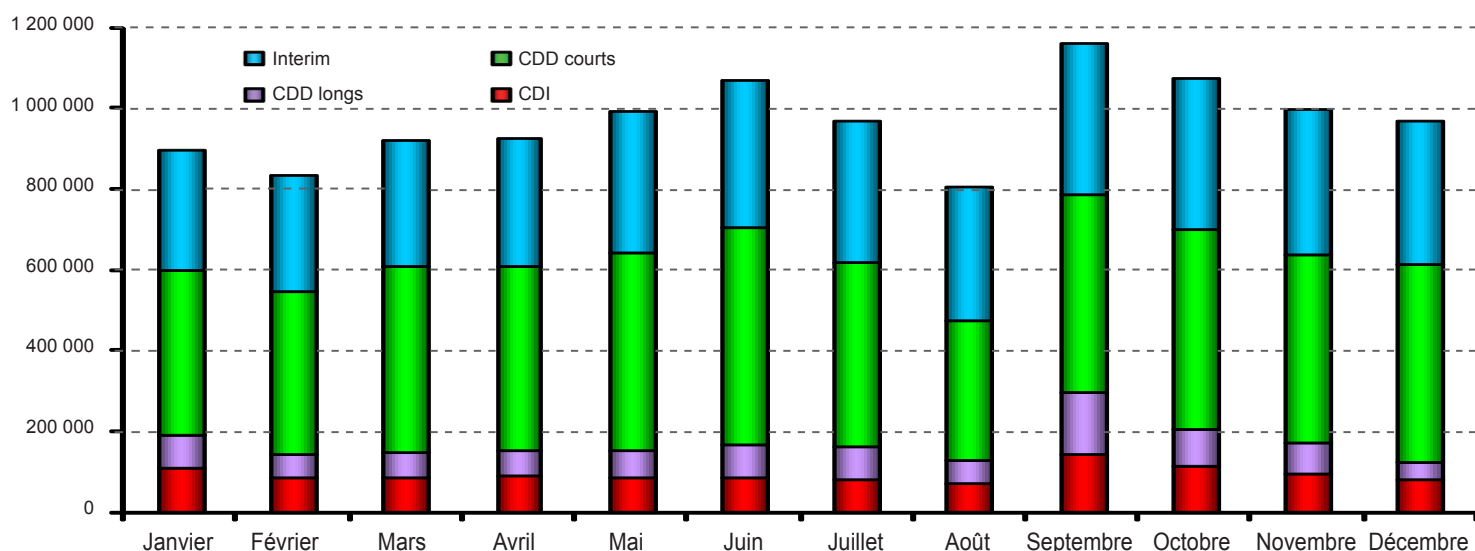
en 2016 correspondent à l'embauche de salariés masculins et 40,2 % de salariées féminines. La part des embauches féminines diminue de 0,4 point (soit une baisse pour la seconde année de suite). Dans le détail, les CDI sont avant tout signés par des hommes (61,4 % du total des CDI en hausse de 0,4 point sur un an). Cela ne traduit pas forcément un volume de candidats plus élevé mais plutôt une mobilité plus importante de la part des hommes. L'intérim

est également majoritairement masculin, puisque 71,4 % de ces DPAE concernent des hommes. Par contre, cet écart pour l'ensemble des CDD est plus réduit, 47,9 % du total de ces embauches concernent une femme (- 0,3 point sur un an).

L'âge est également un critère important pour comprendre les déclarations d'embauche effectuées en 2016. Les tranches des 21-24 ans et des 25-29 ans concentrent près d'un tiers des DPAE. Cette prédo-

minance est encore plus marquée dans les CDI, où l'âge médian des embauches s'établit à 30 ans, soit une baisse d'un an par rapport aux années précédentes. Pour ce type de contrat, les 25-29 ans représentent 20,6 % des embauches chez les hommes et 23,5 % des embauches chez les femmes. Les déclarations d'embauche des plus de 55 ans sont caractérisées par une part de DPAE plus importante des CDD (9,2 %) que des CDI (5,3 %).

Répartition des déclarations d'embauche par type de contrats au cours de l'année



Sources : Urssaf - Acoess

Le secteur public embauche majoritairement en CDD de plus d'un mois

En 2016, le secteur public enregistre 1,5 % du total des DPAE sachant qu'il faut bien noter que les fonctionnaires ne sont pas soumis à l'obligation de faire une DPAE. Ces dernières sont en hausse de 3,5 % et sont majoritairement des CDD de plus d'un mois (61,1 % du total). Les CDI sont en baisse de 1,7 % en 2016 tout comme les CDD courts qui diminuent de 2,8 %. Ces DPAE sont presque uniquement le fait de cinq secteurs : spectacle, éducation, activités pour la santé humaine, action sociale et administration publique.

Répartition du nombre total des déclarations d'embauche en Ile-de-France par département

	2015	2016	Évolution 2016/2015
Paris	4 426,8	4 646,9	+ 5,0 %
Seine-et-Marne	803,6	836,1	+ 4,0 %
Yvelines	654,7	696,4	+ 6,4 %
Essonne	758,3	797,7	+ 5,2 %
Hauts-de-Seine	1 847,8	1 876,5	+ 1,6 %
Seine-Saint-Denis	1 029,9	1 176,9	+14,3 %
Val-de-Marne	789,2	803,1	+ 1,8 %
Val-d'Oise	751,8	812,0	+ 8,0 %
Ile-de-France	11 062,2	11 646,3	+ 5,3 %

(En milliers)

Sources : Urssaf - Acoff

Répartition des déclarations d'embauche en CDI en Ile-de-France par département

	2015	2016	Évolution 2016/2015
Paris	389,6	407,8	+ 4,7 %
Seine-et-Marne	67,1	71,6	+ 6,6 %
Yvelines	75,9	83,9	+ 10,6 %
Essonne	67,8	75,9	+ 12,0 %
Hauts-de-Seine	180,5	194,6	+ 7,8 %
Seine-Saint-Denis	130,9	144,0	+ 10,0 %
Val-de-Marne	87,4	90,5	+ 3,5 %
Val-d'Oise	66,6	71,4	+ 7,1 %
Ile-de-France	1 065,9	1 139,7	+ 6,9 %

(En milliers)

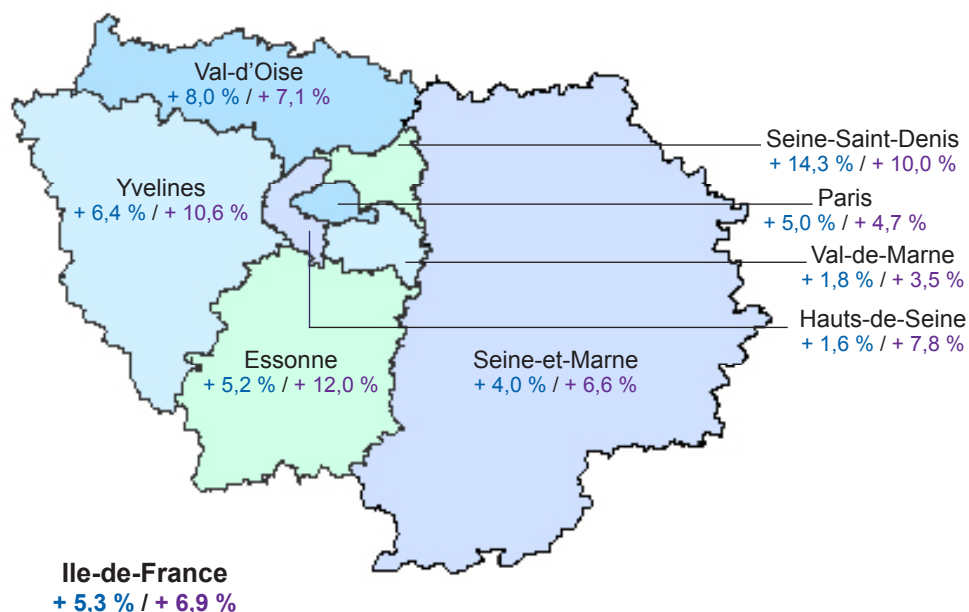
Sources : Urssaf - Acoff

Le nombre de DPAE en hausse dans tous les départements

L'ensemble des départements d'Ile-de-France voit son nombre de DPAE évoluer à la hausse en 2016. La Seine-Saint-Denis affiche la plus forte évolution (+ 14,3 %). Cette hausse est le fait notamment d'une augmentation du nombre de DPAE en intérim de 16,1 %. Le Val-d'Oise affiche également une progression importante de son total de DPAE (+ 8,0 %) concernant essentiellement les contrats intérimaires (+ 10,8 %). À l'inverse, le département des Hauts-de-Seine voit son nombre de DPAE total progresser faiblement en 2016, suite à des mouvements inverses de l'intérim (+ 11,4 %) et des autres contrats (- 0,6 %).

Tous les départements ont gagné des DPAE en CDI, notamment l'Essonne (+ 12,0 %) et les Yvelines (+ 10,6 %). La progression la moins dynamique est observée dans le Val-de-Marne (+ 3,5 %).

Évolution 2016/2015 du nombre total des déclarations d'embauche et en CDI en Ile-de-France par département



Légende : département
déclarations totales / déclarations en CDI

Sources : Urssaf - Acoff

À propos des données...

À l'occasion de l'embauche d'un salarié, tout employeur, à l'exception des particuliers, est tenu d'effectuer une déclaration préalable à l'embauche (DPAE) auprès de l'Urssaf ou de la Mutualité sociale agricole (MSA), selon le régime auquel il appartient. Les données de cette publication ne concernent que les déclarations parvenues aux Urssaf et excluent donc les entreprises relevant de la MSA. La DPAE recouvre toutes les formes d'embauche (CDI, CDD de courte ou de longue durée, temps plein, temps partiel, contrats d'intérim). Les DPAE de 2016 concernent toutes les déclarations pour lesquelles les dates d'embauche interviennent en 2016.

Les données présentées dans cette publication sont issues de séries non corrigées des variations saisonnières. Elles portent sur le champ des entreprises du secteur concurrentiel intérim compris, ainsi que du secteur public.